



Mercredi 08.04.09 | 42e année | No 12

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito



Bouclier fiscal ou bouclier social ?

A l'heure où s'achève un cycle conjoncturel, le moment est venu de dresser un bilan. Il est plutôt amer si l'on songe au fait que, malgré l'euphorie économique, les dépenses d'aide sociale n'ont fait que croître pour se stabiliser à un niveau extraordinairement élevé au moment même où s'amorçait la crise. A l'opposé, mais dans le même temps, les bénéficiaires des entreprises, les salaires de leurs dirigeants et les dividendes de leurs actionnaires ont pris l'ascenseur au point que d'aucuns, s'inspirant du modèle français, ont eu le culot de réclamer un bouclier fiscal pour se protéger du «risque» de devoir partager les fruits de cette exceptionnelle période de croissance!

Depuis que c'est l'économie elle-même qui est à l'assistance, curieusement, les moyens et les idées ne manquent pas pour voler à son secours. Les Etats donnent même dans la surenchère sans trop se préoccuper d'ailleurs de contrôler l'utilisation qui est faite de cette aide publique. A défaut de parachutes dorés, ce dont auraient besoin les vraies victimes de la crise, à savoir celles et ceux qui vont venir à nouveau grossir la file des chômeurs et, à terme, celle des bénéficiaires de l'aide sociale, c'est d'un droit à un salaire minimum, d'une véritable protection contre les licenciements et d'une sensible amélioration des prestations en amont de l'aide sociale, telles que les bourses d'études, les allocations familiales ou encore les subsides d'assurance-maladie. En un mot, ce dont auraient besoin celles et ceux qui créent les richesses de ce pays, c'est d'un véritable bouclier social.

Daniel Perdrizat
Directeur de la santé et des affaires sociales



Attention! En raison de la retransmission de la messe de Pâques en Eurovision, l'office débutera à 11 heures!

Pâques en « live »

TSR 1, SF, France 2, RTBF (Belgique), VRT (Belgique flamand), TSI... autant de chaînes télévisées qui retransmettront dimanche en direct la messe de Pâques, célébrée en Eurovision à Notre-Dame de Neuchâtel. Assumé par les quatre paroisses de la ville, l'office sera conduit par trois prêtres et débutera exceptionnellement à 11 heures.

«C'est une première pour nous!», confie l'abbé Philippe Baudet, qui présidera la cérémonie de Pâques dimanche, sous les caméras de la TSR. Epaulé à cette occasion par Marc Donzé (prédication), spécialiste de la pensée de Maurice Zundel, et du père Augustin (co-célébrant), le recteur de la basilique

s'attellera à un véritable travail d'horloger. «Tout devra être très précis et minuté», indique-t-il, «il n'y aura pas de place pour l'impro». Certains messages seront quant à eux prononcés en allemand, en italien, en anglais, en flamand et en français, «afin de souligner l'aspect universel de Pâques.»

Recueillement

Si les jours précédant la célébration seront agités – préparatifs et autres répétitions –, les paroissiens pourront le jour J se recueillir dans la sérénité. «Le 15 février, nous avons déjà célébré une messe retransmise sur la TSR», explique Philippe Baudet. «Une fois que la célébration a commencé, il n'y

a rien d'artificiel et les fidèles ne sont pas dérangés par les caméras. Nous sommes pleinement présents dans ce que nous célébrons», assure-t-il.

Un cycle

Depuis 2004, la Télévision suisse romande, pour des raisons financières, désigne un seul lieu pour diffuser ses six messes annuelles. Cette année, c'est Neuchâtel qui est à l'honneur. La messe du 15 février n'était donc que le début du cycle. Les autres se dérouleront ce dimanche (Eurovision), le 14 juin (TSR + SF), le 20 septembre pour une célébration œcuménique (TSR + SF + TSI), le 18 octobre et le 15 novembre (TSR + SF). (lap)



L'augmentation du prix de l'électricité ne sera pas aussi importante qu'annoncé par Viteos en juillet 2008.



Le chœur In illo tempore interprétera l'office des Ténèbres vendredi Saint au Temple de Serrières.



Le Conseil général a accepté une mesure permettant de réduire la hausse de la masse salariale du personnel communal.

LE SEUL!
ŒUF DE PÂQUES AU LIEU DE 1.-
FR. 4.20
**DOUBLEZ LA VALEUR
DE VOTRE ARGENT**
CASSE-PRIX
MATHOD
ENTRE ORBE ET YVERDON
FAILLE-HIT
ST-SULPICE
RTE CANTONALE LAUSANNE/MORGES



Dans ce numéro

Louis Braille

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants célèbre samedi 18 et dimanche 19 avril le bicentenaire de la naissance de Louis Braille. Plusieurs manifestations se dérouleront à cette occasion au Théâtre du Pommer, dont un concert du pianiste Jean-Yves Poupin.

Page 4

Noctambus

Le Conseil général a accepté lundi une motion socialiste demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de faire circuler un noctambus entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle chaque heure, entre 2h et 4h du matin.

Page 9

Joyeuses Pâques!

En raison des fêtes de Pâques, Vivre la ville ne paraîtra pas la semaine prochaine. L'équipe de la rédaction vous souhaite une bonne chasse aux chocolats et vous donne rendez-vous le 22 avril pour de nouvelles aventures.



Quitter les « sociaux »

La société Edel's, qui aide les citoyens à sortir de l'aide sociale en leur dénichant des emplois, souffle sa première bougie. Interview de Philippe Haerberli, président de cette jeune entreprise.

Page 16

L'augmentation du prix de l'électricité ne sera pas aussi importante que prévu



La hausse du prix de l'électricité se limite à 0,8 ct par kWh au lieu des 3,5 ct/kWh annoncés en juillet par Viteos.

Viteos remboursera!

Le prix de l'électricité n'a pas augmenté de façon si drastique que ce qui avait été annoncé en juillet 2008. La hausse totale des tarifs, par rapport aux prix pratiqués début 2008, se limite finalement à 0,8 ct par kWh (4%), au lieu des 3,65 ct/kWh annoncés par Viteos. Autre bonne nouvelle, les tarifs du gaz naturel ont depuis le 1^{er} avril diminué en moyenne de 6%, en raison de la baisse du coût du pétrole.

La hausse du prix moyen de l'électricité est moins élevée que prévu et se limite à 4%. Cette diminution s'explique par la décision de la Confédération de réviser l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEl) - pour réduire les frais d'acheminement - et la maîtrise des coûts par Viteos. Globalement, les tarifs de l'électricité augmentent donc seulement de 0,8 ct/kWh, par rapport aux tarifs appliqués début 2008.

Diminution

Suite à l'augmentation en 2008 des prix des fournisseurs et des coûts d'approvisionnement, Viteos avait annoncé une hausse du prix de l'électricité de 1,65ct par kWh en septembre 2008, puis une autre de 2 ct par kWh en janvier 2009, provoquant une augmentation totale de 3,65 ct par kWh par rapport aux tarifs pratiqués début 2008 où le prix moyen d'un kWh était de

27,85 ct/kWh (consommation moyenne d'un ménage: 3500 kWh par an).

Un scandale

L'augmentation générale en Suisse des tarifs de l'électricité avait scandalisé consommateurs et politiques, conduisant la Confédération à faire réviser l'OApEl. La hausse se limite à présent à 0,8 ct/kWh, soit 0,85 ct/kWh de moins que ce qui est facturé depuis le mois de septembre (+1.65 ct/kWh). Comme les nouveaux prix avantageux sont appliqués rétroactivement dès le 1^{er} janvier 2009, Viteos remboursera sous forme de déduction d'un prochain décompte, les clients mensuels en avril et les clients semestriels dès le mois de juillet.

Gaz naturel

Les tarifs du gaz naturel affichent quant à eux une baisse moyenne de l'ordre de 6% depuis le 1^{er} avril. La raison? Des conditions d'approvisionnement en gaz naturel plus favorables, en raison du recul du prix du pétrole. A noter que l'indexation du prix du gaz naturel sur celui du pétrole ne concerne que la partie «énergie», alors que les coûts d'acheminement ne sont pas touchés par cette adaptation. Viteos SA est ainsi en mesure de répercuter immédiatement cette diminution du prix de l'énergie en faveur des consommateurs. (lap)

• www.viteos.ch

L'état civil déménage

L'état civil de la ville de Neuchâtel a déménagé de l'Hôtel de Ville au faubourg de l'Hôpital 2, pour des raisons d'espace! L'effectif a en effet gonflé, en prévision de l'augmentation prochaine du nombre de naissances, suite au déplacement de la maternité de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel. L'office est ouvert le matin de 8h30 à 11h30 et il est également possible d'être reçu en dehors des heures, sur rendez-vous.

Quoi?

L'état civil a pour but d'enregistrer tous les événements ou changements relatifs au statut de la personne tels que la naissance, le mariage, le décès, la majorité, la filiation, le lien matrimonial, les noms, le droit de cité cantonal et communal ainsi que la nationalité. L'enregistrement des événements d'état civil remonte au XVI^e siècle. Les registres paroissiaux tenus par les ecclésiastiques constituaient alors le seul reflet d'une communauté. C'est en 1876 que la tenue des registres fut confiée aux laïcs, c'est-à-dire aux offices de l'état civil créés dans toute la Suisse, suite à l'introduction du mariage civil obligatoire. (lap)



La Fédération suisse des aveugles et malvoyants célèbre le bicentenaire de la naissance de Louis Braille

Lire du bout des doigts

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants commémore en collaboration avec le CCN le samedi 18 et le dimanche 19 avril le bicentenaire de la naissance de Louis Braille. Plusieurs manifestations publiques auront lieu à cette occasion au Théâtre du Pommier dont un concert du pianiste de jazz Jean-Yves Poupin.

Samedi 18 avril, la salle du Pommier accueillera dès 10 heures un concours de lecture braille en allemand et en français ouverts à des aveugles de tout le pays. Durant cette même journée, un tournoi de jazz se déroulera dans le foyer, qui mettra au prise huit équipes composées de personnes voyantes à huit composées de personnes aveugles ou malvoyantes. L'unique différence par rapport à un tournoi habituel résidera dans le fait que les joueurs devront annoncer la carte qu'ils jouent.

Poupin en solo au piano

A 20h30, le pianiste aveugle Jean-Yves Poupin donnera un concert de jazz (payant) avec des morceaux extraits de son dernier disque. Ce génial musicien improvisera autour de ses nouvelles compositions issues du CD «Rythm'n dream» qui font s'entrecroiser Satie, Gainsbourg et Thelonious Monk. Il effectuera aussi des visites de standards de jazz divers!



La Fédération suisse des aveugles commémore au Pommier les 200 ans de la naissance de Louis Braille.

Tournoi de scrabble

La commémoration du bicentenaire de Louis Braille se poursuivra dimanche 19 avril de 10h à midi par un concours de déchiffrement de partitions musicales. Dès 14 heures, des parties de scrabble opposeront des joueurs voyants à des handicapés de la vue. Les règles usuelles seront appliquées, si ce n'est que du temps supplémentaire sera octroyé aux personnes aveugles ou malvoyantes afin qu'elles puissent

prendre connaissance avec leurs doigts de la planche de jeu. D'autres animations et expositions gratuites sont prévues tout au long du week-end.

Pour s'inscrire

Celles et ceux qui souhaitent participer à l'un ou l'autre de ces tournois peuvent s'inscrire auprès de Jean-Marc Meyrat (jean-marc.meyrat@sbv-fsa.ch), responsable de l'Antenne romande de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. Autres renseignements: www.sbv-fsa.ch.



Le pianiste de jazz Jean-Yves Poupin donnera un concert le 18 avril au Pommier • Photo: sp



Marché aux puces à la Case

La grande salle de la Case à chocs accueille jeudi à 21h30 le groupe de rap PSY 4 de la rime. Légers sans être frivoles, Vincenzo, Alonzo, Sya Styles et Soprano amènent une couleur particulière au rap français. Ils viennent de sortir leur troisième album: «Les cités d'or».

Vendredi, un marché aux puces attend les intéressés à partir de 14 heures. Idéal pour vendre, acheter, échanger, troquer des fringues, vinyles, matériel audio, vidéo, bibelots, collections de timbres, livres, BD, toys, photos et autres instruments de musique.

Samedi, une disco funk rock jungle drum'n'bass devrait séduire les amateurs du genre. Dj Bad Boogaloo aka Nils viendra faire danser le public sur les hits et tubes de notre jeunesse... Entrée gratuite jusqu'à minuit.

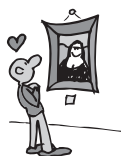
Le QKC reçoit pour sa part ce jeudi le duo parisien Dax Corrector qui sera suivi par Relou Krew et Dactylo. Pour les amoureux d'électro déclinée sous toutes ses facettes!



Agenda culturel

Galerias et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Jusqu'au 30 avril, exposition «Vos souvenirs sont notre mémoire». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.



La bibliothèque sera fermée du 10 avril au 13 avril toute la journée. Réouverture mardi 14 avril selon horaire habituel.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Jusqu'au 3 janvier 2010: «Le monde selon Suchard». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Mercredi 22 et jeudi 23 avril à 18h30, démonstration avec dégustation par Pierre Walder. Réservation indispensable

ble au 032 717 79 25/20 ou mahn@ne.ch (nombre de places limitées).

Galerias de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 31 décembre 2010, exposition «Retour d'Angola». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Jusqu'au 17 mai, exposition «La marque jeune». Entrée libre le mercredi.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 28 février 2010, exposition «parce Queue». Ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre d'Art Neuchâtel (CAN) (rue des Moulins 37), jusqu'au 12 avril, exposition Fabien Giraud et Raphaël

Siboni. Ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 17 mai, exposition de caricatures. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch Dimanche 19 avril à 17 heures, concert résonances avec Samuel Blaser et Pierre Favre.

Galerie des Amis des Arts (L.-Robert 1a), jusqu'au 26 avril, exposition Elisabeth Pérusset, peinture et Marie-Claire Meier, sculpture. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Vendredi saint 10 avril, fermé.

Galerie Ditesheim (Château 8), jusqu'au 10 mai, exposition La beauté de l'estampe.

Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 30 avril, exposition Chloé Nicolet-dit-Félix: «Le Bodhi, le Banyan et autres histoires.» Ouvert lu-ve (sauf lundi matin) 9h à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Danse

Théâtre Tumulte

(rue E.-Borel 13, Serrières), samedi 18 avril à 20h30 et dimanche 19 avril à 17 heures, spectacle de danse «Du classique au contemporain». Philippe Anota, Andrée Anne et Emilie Lemoine. Réservations: tél. 032 730 69 88 ou theatre@tumulte.ch



Conférences

Faculté des lettres

(espace L.-Agassiz 1, salle R.S.38), jeudi 9 avril de 10h à 11h45, exposé sur le thème «Efficacité d'un enseignement: quels liens entre pratiques de classe et acquisitions des élèves?», par Andrée Tiberghien, directrice de recherche Ecole normale supérieure de Lyon. Entrée libre.





L'actualité culturelle

Passion selon saint Matthieu

La Chapelle Vocale de Lausanne et la Maîtrise du Conservatoire populaire de Genève interpréteront, vendredi 10 avril à la Collégiale, la Passion selon saint Matthieu.

Placé sous la direction de Gonzalo Martinez et accompagné de solistes, l'ensemble la Chapelle Vocale est spécialisé dans le répertoire baroque. La Maîtrise du Conservatoire populaire accueille les enfants de 7 à 16 ans ayant choisi de mettre le chant au cœur de leur formation musicale.

Collégiale, vendredi saint 10 avril à 17 heures. Location: tél. 032 717 79 07.



convie les petits de 4 à 5 ans les 29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin ou 24 juin de 14 heures à 15h45 pour un atelier «A chacun sa queue!» (Photo: Muséum d'histoire naturelle - Alain Germond.)

Atelier des musées

Dans le cadre de la nouvelle exposition «parce Queue» au Muséum d'histoire naturelle, l'atelier des musées

«Une queue pour quoi?» destiné aux 6 à 7 ans aura lieu le 22 avril, 20 mai ou 17 juin de 14 heures à 15h45 ou le 6 mai ou 3 juin de 16 heures à 17h45. Le même atelier pour les enfants de 8 à 10 ans se déroulera le 6 mai ou 3 juin de 14 heures à 15h45 ou le 22 avril, 20 mai ou 17 juin de 16 heures à 17h45. Prix: Fr. 20.- par enfant.

Les petits de 4 à 5 ans sont invités à découvrir l'exposition «Le monde selon Suchard» au Musée d'art et d'histoire, avec un atelier «mini choc!», mercredi 22 avril, 13 mai ou 3 juin de 14 à 15 heures. Prix: Fr. 15.-.

Pour les 6 à 7 ans, ce sera «chic... du choc», le 29 avril, 20 mai ou 10 juin de 14 heures à 15h30. Prix: Fr. 20.-. Quant aux 8 à 10 ans «trop choc!» aura lieu le 6 mai, 27 mai ou 17 juin de 14 heures à 15h30. Prix: Fr. 20.-.

Renseignements et inscriptions: Atelier des musées, fbg de l'Hôpital 4, tél. 032 717 79 18 (mardi au vendredi matin), www.atelier-des-musees.ch

Favre et Blaser au Centre Dürrenmatt

Deux musiciens neuchâtelois de renommée internationale, le percussionniste Pierre Favre et le tromboniste Samuel Blaser, donneront ensemble un concert le 19 avril à 17 heures au Centre Dürrenmatt.

Ce moment musical entre dans la série «Résonances» qui innove cette année en présentant des duos pas forcément toujours formés de musiciens. L'idée de base reste cependant la même: les artistes invités séjournent quelques temps dans le Centre et s'imprègnent de l'univers littéraire et graphique de l'ancien maître des lieux. Ils s'inspirent ensuite de ce qu'ils ont lu ou vu afin de développer à travers leur propre mode d'expression une œuvre sans concession.

Centre Dürrenmatt, Pertuis-du-Sault 74, dimanche 19 avril à 17 heures.



Le chœur In illo tempore chante l'Office des Ténèbres vendredi saint au Temple de Serrières

L'église dans la nuit

Le très poignant Office des Ténèbres sera célébré vendredi saint 10 avril à 20 heures au Temple de Serrières avec le chœur In illo tempore. Cet office, sans doute le plus riche qui soit en symbolique dramatique, sera donné avec les lamentations et répons exceptionnellement prenants du musicien espagnol Tomás Luis de Victoria (1548-1611), encadrés par des psaumes en chant grégorien.

Cette célébration commente la Passion et la mise au tombeau du Christ. Quinze cierges brûlent sur un chandelier triangulaire; l'un d'eux est éteint après chaque psaume, plongeant progressivement l'église dans les ténèbres. Seul demeure le cierge du Christ, que l'on cache finalement derrière l'autel pour figurer sa mort.

Le Miserere

S'élève alors dans la nuit le Miserere, très proche de ceux chantés en polyphonies orales par les congrégations laïques méditerranéennes... Le rôle de l'obscurité explique pourquoi chacun



Le temple de Serrières, au 12 de la rue Guillaume-Farel sera plongé dans la nuit lors de la célébration de l'Office des Ténèbres.

de ces offices est traditionnellement anticipé à la nuit précédente.

Traditions orales

Le chœur In illo tempore, dirigé par Alexandre Traube, s'est donné comme tâche de réinterpréter le répertoire sacré de la Renaissance dans sa relation avec le chant grégorien et ce dans le contexte pour lequel il a été créé. Cette démarche tisse des liens entre différentes cultures européennes par son rapport à l'histoire et aux traditions orales encore vivantes. Elle permet d'actualiser des répertoires anciens à l'intérieur d'une pratique contemporaine. Réciproquement, elle enracine cette pratique en la reliant à nos traditions, écrit le directeur du chœur.

Rapport vivant

La démarche offre aussi un rapport vivant entre temps et œuvres. Ainsi, plusieurs de ses répertoires, à l'instar de ces Ténèbres, reviennent chaque année à date fixe, variés et enrichis, rythmant les cours des saisons.

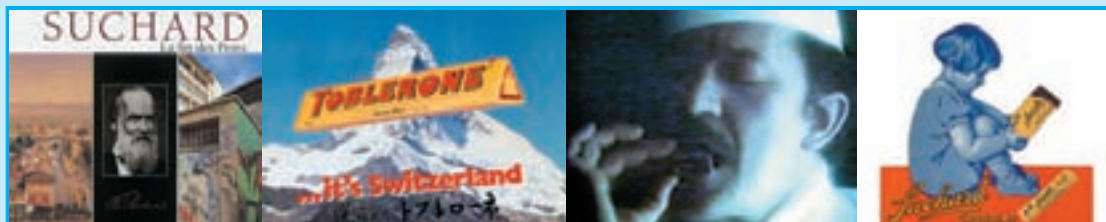
Chronique culturelle



Court ou long

Le vêtement est la parure de la femme. Les mannequins qui ont défilé samedi à travers le Musée d'art et d'histoire lors du vernissage de l'exposition «Le monde selon Suchard» l'ont magnifiquement démontré. Ces jeunes femmes étaient habillées de créations contemporaines réalisées par des élèves de 3^e et 4^e années du secteur N°mod de l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds (qui, espérons-le, collaborera encore souvent avec nos institutions). Ces futures stylistes ont matérialisé par des vêtements les impressions et sentiments que le chocolat leur a laissés. Superbe... et souvent très court! Etait-ce l'effet de l'arrivée du printemps qui fait remonter le cours de la jupe, s'approfondir le décolleté et se dénuder les épaules? En Occident, la femme suscite le désir en se dévoilant. En Orient, elle titille l'imagination en se laissant deviner, dissimulée dans des saris ou kimonos multicolores. Laquelle est la plus belle de celle qui montre ou de celle qui cache? A chacun sa réponse qui sera fonction d'a priori culturels. Mais pas seulement...

Patrice Neuenschwander



Carte de commande

Veuillez me faire parvenir

___ exemplaire(s) de l'ouvrage
«Le monde selon Suchard» au prix de CHF 50.–

Je profite de l'offre spéciale et commande

___ exemplaire(s) des deux ouvrages
«Le monde selon Suchard» et
«Suchard, la fin des Pères» au prix de CHF 110.–

*tva 2.4% incluse – Frais de port en sus

Nom Prénom

Rue et n° Npa / Localité

Tél

Date Signature

A envoyer à l'adresse suivante:
Editions Gilles Attinger SA, case postale 124, CH-2068 Hauterive

 Le Parlement des Jeunes soutient financièrement diverses manifestations

Des activités qui se poursuivent au fil des ans

Le Parlement des Jeunes de la Ville de Neuchâtel a maintenu son soutien au Forum « Tous différents - Tous égaux » et reconduit sa journée de sensibilisation à la politique.

Le Parlement des Jeunes soutient le Forum « Tous différents - Tous égaux » depuis un certain nombre d'années déjà et 2009 n'a pas dérogé à la règle. En effet, il a été accordé 1500 francs à ce forum qui s'est déroulé du 20 au 28 mars. Diverses activités telles qu'une exposition de photographies ou des animations de danse étaient au programme.

Au niveau des soutiens financiers, le Parlement des Jeunes a décidé de venir en aide à la fête de l'Uni, en lui octroyant 4000 francs. Le très bon partenariat entre les deux organes se manifeste par un stand que tiendra le PJNE à la fête de l'Uni, le 20 mai prochain.

Le PJNE a également décidé de soutenir financièrement une partie du livre d'or du Lycée Denis-de-Rougemont. Ainsi, une page sera dédiée au Parlement des Jeunes, expliquant ce qu'est le Parlement et quels sont ses objectifs.



Démonstration de break dance lors du Forum « Tous différents - Tous égaux ».

Fort des succès rencontrés en 2007 et 2008 par la journée de sensibilisation politique, le Parlement des Jeunes a décidé de réitérer le projet cette année, en date du 31 mars. Partant du constat que la plupart des élèves atteignent leur majorité durant la 3^e année de lycée et que cette tranche d'âge est

souvent désintéressée par la politique, le Parlement des Jeunes a eu à cœur de sensibiliser ces élèves grâce à la présence d'un représentant des sept partis politiques du Grand Conseil ainsi que du PDC. Ces personnalités ont eu un laps de temps restreint pour présenter leur parti. Dans un

deuxième temps, les élèves et les politiciens ont interagi lors d'un débat portant sur la Suisse et l'Europe ou encore sur l'exclusion des étrangers.

La prochaine séance du Parlement des Jeunes aura lieu le mercredi 6 mai à 18h15, au Centre de loisirs.

Philippe Guermann

La Ville jeune

Case à chocs (Quai Godet 20), jeudi 9 avril à 21h30, les Psy 4 de la rime. Soirée organisée par Terrible Style. Ouverture des portes à 20h. Prélocation Petzi: Fr. 35.- + frais de préloc. Vendredi 10 avril, le petit marché aux puces. Ouverture des portes 14h. Venez vendre, acheter, échanger, troquer vos fripes, fringues, vinyls, matériel audio, vidéo, bibelots, collections de timbres, livres, BD, toys, photos, instrument de musique, etc etc...Petite restauration & bar. Informations et inscriptions: info@case-a-chocs.ch

Samedi 11 avril à 23h, disco: Dj Bad Boogaloo. Entrée: Fr. 5.-.

Vendredi 17 avril à 21h45, un monde à refaire, hip-hop: Flp, Division Explícite, Melting Steve Nomad & Last

Time Attentat suicide, Dj Jamal. Ouverture des portes 21h. Entrée: Prélocation Petzi: Fr. 15.-/étudiants Fr. 12.-.

Samedi 18 avril à 20h30, festival hors tribu, pop-rock, chansons: Compagnie C.A.B.A.R.T., Soften, Lé Vangle, Dj's disco Cheyenne et Macho Burrito. Ouverture des portes 20h. www.hortribu.ch Prélocation Petzi: Fr. 15.-/Fr. 10.- avant 21h. www.case-a-chocs.ch

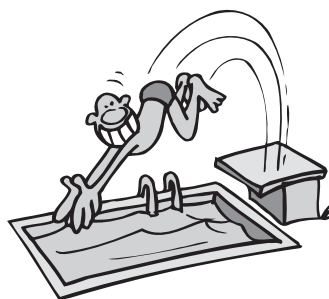
Queen Kong Club, jeudi 9 avril, électro: Dax Corrector (Paris), le Relou Krew (Paris), Dactylo (Paris/Furie). Ouverture des portes 23h. Entrée: Fr. 10.-.

Vendredi 17 avril, Drum'n'bass: Basses intentions, Blonde Boche, Dj's Euphorik. Ouverture des portes 23h. Entrée: Fr. 5.-.

Samedi 18 avril, Trash blues from Tel Aviv: TV Buddhas + Dj The Unknown. Ouverture des portes 23h. Prix Fr. 7.-.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.



Horaires durant les fêtes de Pâques

La piscine intérieure sera fermée au public

- Vendredi 10 avril dès 18h (vendredi saint)
- Samedi 11 avril dès 18h (veille de Pâques)
- Dimanche 12 avril journée entière

(Pâques)

- Lundi 13 avril dès 18h (lundi de Pâques)

Société Nautique de Neuchâtel (rte des Falaises 114), permanence d'aviron le lundi, mercredi, vendredi à 18h et samedi à 9h. Tél. 032 724 11 37, autres infos: www.aviron.ch, contact: info@aviron.ch

Football corporatif

Jeudi 9 avril, terrain des Charrettes, 18h45, EM-Microelectronique-Neotime, groupe A. Mercredi 15 avril, terrain des Charrettes, 18h45, Chicken-Casa d'Italia, coupe.



Basket

Samedi 11 avril, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Université BC Neuchâtel-Nyon basket, LNA.





Le Conseil général a accepté le rapport intermédiaire visant à contenir l'augmentation de la masse salariale du personnel communal

Une mesure « timide » selon la droite

La mesure provisoire présentée par le Conseil communal pour maîtriser l'augmentation de la masse salariale du personnel communal a rencontré l'unanimité lundi auprès du Conseil général. L'exécutif, qui répondait par un rapport intermédiaire à un postulat interpartite accepté en 2007, propose de n'accorder sa première augmentation à un employé qu'après sa nomination définitive, soit un an plus tard que ce qui est appliqué aujourd'hui. Cette solution, qui permet d'économiser quelque 50'000 francs la première année et jusqu'à 200'000 francs en dix ans, a toutefois été jugée peu audacieuse par une partie du Conseil général.

«L'intention n'est pas de bouleverser ce qui a été mis en place en 2002, car la situation globale est correcte», a rappelé lundi le Conseiller communal Alain Ribaux. Un avis partagé par les membres de la gauche, qui ont salué le système actuel, basé sur une progression automatique du salaire par échelon, forte en début de carrière et moindre en fin de parcours. A droite, on demandait plutôt une révision complète du système de rémunération.

Dette trop lourde

Pour le groupe PopVertsSol, l'augmentation de la masse salariale de 1,6% par an n'est pas catastrophique. «Les difficultés financières de la Ville proviennent avant tout d'une dette trop lourde

et d'un accroissement des charges lié à son statut de métropole régionale», a indiqué François Konrad. «Nous ne voulons pas d'un système de salaire au mérite», a encore ajouté Philippe Loup, au nom du groupe socialiste. L'assemblée a par ailleurs applaudi la mise en place d'un processus pour une meilleure collaboration entre le Conseil communal et les associations de personnel.

Système défaillant

A droite, on demeurait néanmoins sceptique. «Notre système de rémunération est inefficace. Lorsque l'on supprime un poste, cela ne fait même pas baisser la masse salariale», a déploré Jonas de Pury (PLR), arguant en outre que le système à progression constante ne s'adapte pas à la situation économique extérieure. Or l'évolution des recettes de la Ville dépend de la situation du contribuable moyen qui lui, subit les effets de la conjoncture. Pierre-Alain Storrer, porte-parole du groupe UDC, a quant à lui réclamé «une réorganisation de l'administration».

Pas de baisse de salaire

Le sujet est délicat, car il touche aux salaires des gens, a rappelé Alain Ribaux, au nom du Conseil communal. L'analyse a coûté cher (81'995 francs), certes, mais ce fut un gros travail. Pour les négociations avec les associations de personnel, le Conseil communal sera représenté par

deux de ses membres. «Nous allons prendre une base de réflexion la plus large possible, afin que toute idée puisse être mise sur la table», a promis le directeur des finances, précisant qu'à chaque départ à la retraite, une analyse est d'ores et déjà effectuée. «Plusieurs postes de cadres ont déjà été supprimés.» Alain Ribaux a conclu en assurant que «le but du Conseil communal n'est pas de baisser les salaires, mais bien de contenir l'augmentation de la masse salariale.» Le rapport intermédiaire sera suivi d'un autre rapport présentant des mesures plus substantielles. (lap)



Salaire individuel

Lors du vote du budget 2009, le Conseil général refusait l'indexation partielle du salaire des employés communaux au coût de la vie, soit 1,37% de compensation du renchérissement au lieu des 2,87% effectifs. «Nous nous étions opposés à cette mesure en raison de son incidence négative sur les liens de confiance qui doivent exister entre partenaires sociaux», a indiqué Pierre-Alain Storrer (UDC). Lundi soir, les groupes ont toutefois demandé une distinction claire entre les deux causes d'accroissement de la masse salariale: l'augmentation automatique des salaires par échelon et l'indexation au coût de la vie.



Les futurs employés de la Ville devront attendre d'être nommés.



Le Conseil général adopte une motion sociale

Un Noctambule

Un bus reliera peut-être bientôt les trois villes du canton durant les nuits de fin de semaine. Le Conseil général a accepté par 29 voix contre 4 - celles de l'UDC - une motion socialiste demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de faire circuler un bus entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle chaque heure, entre 2h et 4h du matin.

Le Conseil communal ne s'oppose pas à cette motion, a indiqué la directrice des Transports, Valérie Garbani, précisant que la commission «mobilité» du Réseau des trois villes se saisira de la question fin avril. Il en coûterait 1'100 francs par soirée pour trois courses, a précisé la conseillère communale selon qui il s'agit également d'examiner si cette nouvelle ligne pourrait être financée par le pot commun (alimenté par l'E-

Les transformateurs électriques empêchent toute construction sur la parcelle que la Ville va vendre à un particulier.





...e nommés pour obtenir leur première augmentation.

...socialiste réclamant la création d'une liaison nocturne entre les trois villes

bus vers les Montagnes

tat et les communes) à l'issue de la période d'essai.

Pas de réelle utilité

PopVertsSol et le PLR ont soutenu cette motion au contraire de l'UDC qui s'est prise à douter de l'utilité réelle d'une telle mesure. Steven Bill s'est demandé si cette liaison avec le haut du canton serait suivie d'une autre avec Bienne et pourquoi pas d'une troisième vers Yverdon-les-Bains. Dubitatif, il a conclu au rejet de la motion. «Evitons-nous une étude coûteuse pour un service qui ne correspond pas à un réel besoin», a-t-il ajouté.

Avec le Parlement des Jeunes

Pour le PLR, Fabio Bongiovanni a insisté sur la nécessité d'associer le Parlement des Jeunes au développement du Noctambus. Le PLR soutient cette extension vers les Montagnes pour évi-

ter des tragédies routières et pour que les jeunes consomment dans nos villes plutôt que dans les autres métropoles de Suisse. Mais il faudra veiller à ce que tout cela reste financièrement raisonnable... Le socialiste Matthieu Béguelin a défendu la motion de son groupe en arguant que le Noctambus, excellente alternative à la voiture individuelle, allait réduire les problèmes de parking lors des grandes manifestations comme Festi'neuch où la Fête des vendanges.

Transferts de terrains

En début de séance, le Conseil général a accepté à l'unanimité des transferts de terrains entre Boudry, Brot-Dessous, l'Etat et la Ville. Ces cessions ou transferts découlent de la correction de la H10 entre Fretereules et le Pré du Cloître sur les territoires de Brot-Dessous et Rochefort. Compliqués à finaliser, ils demeurent de peu

d'importance et n'ont pas suscité la passion parmi les élus.

Vente d'une parcelle à l'Orée

Le Conseil général a par ailleurs autorisé le Conseil communal à vendre à un particulier au prix de 110 francs le m² une parcelle de 494 m² sise entre les rues de l'Orée et de Sainte-Hélène. Ce terrain qui abrite deux transformateurs électriques et des câbles basse et moyenne tension, est impropre à la construction. Le voisin propose 55'000 francs pour l'acquérir et augmenter ainsi, en joignant les deux parcelles, les droits à bâtir de son propre terrain. Il envisage en effet d'y ériger un immeuble de deux appartements pour famille. Le Conseil général a estimé que cette opération qui permet de densifier l'habitat, constituait une bonne affaire pour la Ville qui n'aura plus à faucher ladite parcelle.



N'oublions pas les petits seaux verts

Le groupe PopVertsSol souhaite que la Voirie continue de ramasser les petits seaux verts remplis de déchets organiques compostables. Il a proposé lundi soir au Conseil général d'obliger le Conseil communal à faire ce geste envers toute une partie de la population pour qui les conteneurs de 60 litres mis gratuitement à disposition par la Ville pour recueillir les déchets verts sont inadéquats, parce que trop volumineux et difficiles à nettoyer. Le Conseil communal partage vos préoccupations, leur a répondu Pascal Sandoz, directeur des infrastructures et de l'énergie. L'exécutif a la ferme intention de moderniser le ramassage des déchets, d'améliorer le tri et d'augmenter les quantités compostées. «Nous allons faire preuve de souplesse», a-t-il ajouté. Pour des questions de forme, la proposition de PopVertsSol sera votée lors d'une prochaine séance.

Cadolles

L'immeuble à loyer modéré que la Ville recevra en échange d'un droit de superficie aux Cadolles comportera 26 appartements de bon standing à louer dès 2012, a répondu Valérie Garbani, directrice de l'Urbanisme, au groupe PLR qui avait interpellé le Conseil communal à ce sujet.

 Conseil général : dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole



Le groupe PLR propose d'étudier le remplacement du système actuel par un système calquant la progression salariale des employés communaux sur la progression des revenus des habitants de la Ville.

Groupe PLR

Jonas de Pury: «Le groupe PLR, en 2006 et d'entente avec les autres groupes, a demandé une étude sur la politique de rémunération des employés de la Ville, constatant à l'époque que la masse salariale gonflait beaucoup plus vite que les recettes de la Ville et que les réductions successives du nombre d'employés ne parvenaient pas à freiner cette augmentation. Le rapport intermédiaire qui nous a été soumis ne propose pas de solutions durables à ce problème. Dès lors, le groupe PLR propose d'étudier le remplacement du système actuel combinant des augmentations annuelles réglementaires (échelons) pendant 27 ans et la compensation de l'inflation (annuelle également) par un système calquant la progression salariale des employés de la Ville à la progression des revenus des habitants de celle-ci. Un tel système, aujourd'hui au stade d'ébauche, permettrait d'une part un traitement équitable des habitants contribuables et des employés de la Ville tout en assurant, d'autre part, la couverture des

augmentations salariales par la progression des recettes fiscales.»

Groupe socialiste

Matthieu Béguelin: «Le groupe socialiste se félicite de l'acceptation de sa motion pour un "Noctambus" inter-villes, une alternative sûre à la voiture et une source de rapprochement entre nos villes. Déposée par les groupes socialistes des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, cette proposition de création d'une liaison nocturne de transports publics témoigne de notre volonté de dépasser les clivages régionaux et d'inscrire notre action dans la perspective du développement durable, à travers une amélioration de l'offre des transports publics, notamment en direction des jeunes.

L'avenir de notre cité passera par la politique d'agglomération et de réseau urbain. Nous allons ainsi continuer à travailler de concert avec les groupes socialistes du Réseau des trois Villes, à l'image du postulat que nous avons déposé conjointement lors de la

séance historique réunissant les législatifs de nos trois villes.»

Groupe UDC

Steven Bill: «Le rapport intermédiaire du Conseil communal au Conseil général relatif au postulat interpartis, concernant le Règlement du personnel de la Ville de Neuchâtel a le mérite pluriel d'être une première réponse à une demande émanant de tous les partis, de représenter – enfin – un instrument en matière de pilotage du personnel. La qualité et le travail fournis par les employés de l'Administration communale doivent être reconnus. Il n'est pas remis en cause par cette adaptation des paramètres de gestion du personnel à la situation actuelle: en effet, il s'agit de modifier un règlement datant de 1970 (rémunération) et de 1987 (statut du personnel) pour permettre au Conseil communal d'élaborer des mesures à long terme en matière de politique du personnel. Le Conseil communal se dote de moyens lui permettant de prendre ses responsabilités vis-à-vis de son personnel,

afin de lui garantir la pérennité du travail. Par les temps qui courent, c'est un acte de prévoyance qu'il faut saluer. L'UDC souhaite que le débat que pourront susciter ces modifications ne soit pas empreint d'"électorisme", tant il est vrai que le but final est de sauvegarder les emplois à l'Administration communale.»

Groupe PopVertsSol

François Konrad: «Le Conseil communal présente un rapport qui a l'avantage de trouver l'adhésion des associations du personnel, ce qui pour nous est fondamental. En comparaison d'autres villes, les salaires des employés de la Ville se trouvent dans la moyenne, voire même en-deçà. Notre groupe s'opposera à une réduction des salaires. Ce n'est pas en diminuant ou en bloquant les salaires que nous trouverons la maîtrise des finances de la Ville. Nous devons nous soucier de l'importance de la dette et d'une meilleure répartition des charges avec les communes environnantes.»

A propos...



Belle gueule

Les jeux sont presque faits. Rien ne va plus? Les Neuchâtelois sont donc appelés à choisir pour la deuxième fois celles et ceux qui dirigeront les destinées cantonales pour les quatre années à venir. Quelles seront les motivations qui commanderont ce choix? A la tête du client? De nombreuses études le démontrent à souhait: loin devant les critères de compétences, de bilan et de talent oratoire, sinon de capacité à convaincre, il est préférable d'avoir un nez, fût-il grand, que deux petits.

Tout ne serait donc qu'affaire de faciès? On sait, par analogie, que les ressemblances physiques entre une personne et un chien entreraient en compte dans le choix de l'animal. La réalité est ainsi faite.

Les apparences sont-elles tant en péril qu'il s'agit toujours de les sauver? Le 26 avril prochain, une partie de la réponse appartiendra au Souverain. Mais lors de la législature à venir, l'enjeu principal restera la volonté de réformer les institutions, ensemble, pour les adapter aux besoins et à l'évolution de la société. De quel visage se dotera notre canton?

Rémy Voirol

Les Lundis des mots



Bonhomme de fer installé tous les lundis à l'entrée du point de réunion.

Lundi 20 avril à 18 heures à la Librairie le Cabinet d'Amateur, escalier du Château 2:

Critique de la déception

Café philosophique avec le P^r P.-L. Dubied.

La Ville officielle

Offre d'emploi

La Direction de la santé et des affaires sociales de la Ville de Neuchâtel met au concours un poste d'

assistant-e social-e (100%)

appelé-e à travailler au sein de l'Office d'Aide sociale et à collaborer avec une équipe dynamique ayant pour tâche d'apporter aide et conseils aux personnes en difficulté.

Nous demandons:

- un diplôme d'assistant-e social-e ou un diplôme jugé équivalent
- une bonne capacité d'écoute et de communication
- la faculté de travailler de manière autonome et en équipe
- le sens de l'organisation
- une bonne résistance psychique
- de bonnes connaissances administratives
- la maîtrise des outils informatiques.

Si cette offre vous intéresse, nous vous invitons à faire parvenir votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels (curriculum vitae, photo, copie des diplômes et certificats) à la Section de la Santé et des Affaires sociales, « offre d'emploi », rue St-Maurice 4, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 15 avril 2009**.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à M. Christophe Bisat, chef de l'Office de l'Aide sociale, tél. 032 717 74 10.

Entrée en fonction: **1^{er} juillet 2009 ou date à convenir**.

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de M^{me} Maria Angela Guyot (UDC), présidente.

Y compris la présidente, 34 membres étaient présents: M^{mes} et MM. Jean-Charles Authier (PLR), Sandra Barbetti Buchs (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (soc), Claude Béguin (soc), Céline Béguin (PLR), Amina Benkais (soc), Steven Bill (UDC), Amélie Blohm Gueissaz (PLR), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (UDC), Jonas de Pury (PLR), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt (soc), Philippe Etienne (PLR), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (soc), François Konrad (PopVertsSol), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (soc), Carole Maeder-Milz (PopVertsSol), Raymond Maridor (soc), Nicolas Marthe (PLR), Béatrice Nys (PopVertsSol), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (soc), Pierre-Alain Storrer (UDC), Cristina Tasco (soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (soc) et Joël Zimmerli (PLR).

Excusés: M^{mes} et MM. Olivier Arni (soc), Marc-André Bugnon (UDC), Monique Ditisheim Hoffmann (PopVertsSol), Jonathan Gretillat (soc), Sabrina Rinaldo Adam (soc), Thomas Facchinetti (soc), Dorothee Ecklin (PopVertsSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz (PLR) président, M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), M^{me} Valérie Garbani (soc) et M. Alain Ribaux (PLR), conseillers communaux.

Excusée: M^{me} Françoise Jeanneret (soc), vice-présidente.

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés concernant:

- la vente d'une parcelle de terrain sise entre la rue de l'Orée et la rue de Sainte-Hélène,
- le transfert de terrains faisant suite à la correction et au nouvel aménagement de la H10 entre Freute-reules Est et le Pré du Cloître sur les territoires communaux de Brot-Dessous et Rochefort,
- modifiant l'arrêté fixant la rémunération du personnel communal, du 7 décembre 1970,
- modifiant le Statut du personnel communal, du 7 décembre 1987,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 6 avril 2009, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'à lundi 18 mai 2009.

Neuchâtel, le 8 avril 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Pascal Sandoz

Le chancelier,
Rémy Voirol

Aux habitant-es de Pierre-à-Bot

Vous souhaitez proposer ou organiser une activité dans votre quartier? Vous avez envie de préparer avec nous un rallye?

Venez à la prochaine rencontre du groupe Anim'Action

mardi 21 avril à 19h30 au Mikado (route de Pierre-à-Bot 30-32)

Renseignements: tél. 032 717 74 63 ou www.neuchatelville.ch/animaction

Piscines du Nid-du-Crô

La piscine intérieure sera fermée au public

samedi 18 avril dès 19 heures
(sortie de l'eau à 18h15)

en raison d'un match de water polo.

Pour davantage d'informations visitez le site: www.rfnwp.ch

La chronique de...

La Tour de Chaumont

Yves Demarta



La diligence, puis, dès 1902, les cars « Martini » ont desservi l'Hôtel de Chaumont depuis le centre de Neuchâtel. Malgré un certain succès populaire, ce service ne s'avéra guère rentable.

Aussi, le 1^{er} janvier 1905, un comité songea à l'établissement d'un funiculaire reliant la gare de Neuchâtel à Chaumont, un projet qui se révéla techniquement irréalisable. Une proposition des TN d'une ligne de tram jusqu'à La Coudre continuée par un funiculaire aboutissant au Petit Hôtel de Chaumont s'imposa en 1907. Pourtant, les TN ne se bornèrent qu'à participer minoritairement à une Société anonyme du Neuchâtel-Chaumont constituée le 30 juillet 1908. Philippe Tripet, ingénieur et directeur des TN, dirigea les travaux menés de pair avec l'aménagement de la route actuelle allant du Rocher à «une» Coudre encore indépendante et bien isolée. Les TN assurèrent l'exploitation du funiculaire commencée le 17 septembre 1910, et celle du tram le 15 octobre. La rentabilité du tram ne fut jamais satisfaisante. Celle du funiculaire ne fut excellente que durant deux années.

Dans le but d'enrichir son offre touristique, la Compagnie du Neuchâtel-Chaumont songea à construire une



La Tour de Chaumont et son porche d'entrée d'origine. A son sommet, socle et coupole sont bien visibles.

tour à proximité immédiate de sa station supérieure, à 1104 mètres d'altitude. Dominant la forêt avoisinante, elle donnerait aux promeneurs la vision d'un large panorama sur le plateau suisse, du Weissenstein au Creux-du-Van, de Soleure à Yverdon, des Alpes de Suisse centrale au Mont-Blanc, inapparent du sol de Chaumont, mise à part l'ouverture vers l'ouest et le nord qu'offre un Pré-Louiset défriché.

La construction de la tour fut confiée aux deux ingénieurs, Arthur Studer et Philippe Tripet. Inaugurée le 15 septembre 1912, faite de béton

armé et haute de 40 mètres, elle commença par surprendre. Erigée à une soixantaine de mètres au sud de l'esplanade de la station du funiculaire, d'où une passerelle métallique la rejoint à la hauteur de 22 mètres, elle supporte alors un escalier intérieur menant à une plate-forme supérieure mesurant 35 m² de surface à 32 mètres du sol. Au centre de celle-ci, une coupole tournant sur un socle abritait un «projecteur» électrique.

La puissance du «Phare de Chaumont», à l'image de ceux construits pour les forts de Saint-Maurice dépassait, disait-on, «100 millions de bougies». Son rayon, à Neuchâtel, équivalait, pour la zone éclairée, à une lumière de pleine lune. La chaleur qui se dégageait du projecteur «cuisait» pratiquement la personne (M. Montandon) le manipulant.

En 1990, les TN ont révisé et repeint la tour. Le panorama original du géographe Maurice Borel a été remplacé. La coupole n'accueille plus de phare, mais un feu lumineux qui signale Chaumont loin à la ronde.

Y.D.

Y.D.

A travers l'histoire



La rue du Bassin avant son élargissement vers 1900, avec la Petite Boutique se trouvant, avant 1843, sur le pont enjambant le Seyon à la hauteur de la Croix-du-Marché.

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siègera les:

- **vendredi 24 avril 2009**
- **mardi 26 mai 2009**
- **vendredi 27 juin 2009**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme

Anim'Action

Quartier de Serrières: partager ma passion... la détente: introduction à la réflexologie

mercredi 22 avril de 14h à 17h30
au **Cercle de Serrières**
rue de Coquemène 1

Gratuit, ouvert à toutes et à tous. Prendre une couverture et un coussin. Venez seul-e, à deux, entre amis ou en famille apprendre quelques gestes simples pour une détente à la maison. Inscription par mail: animaction@ne.ch

Renseignements: tél. 032 717 74 63
ou **www.neuchatelville.ch/animaction**

A louer

Place de parc,
route de Pierre-à-Bot 30/32
Fr. 50.-/mois

Place de parc,
rue des Fahys 93
Fr. 98.-/mois

Vitrine, place Pury
Fr. 280.-/mois

Jardin, rue des Troncs
Fr. 250.-/an (50 m²)
Fr. 125.-/an (25 m²)

Renseignements complémentaires:
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 3, tél. 032 717 76 73.

La Ville officielle

Echos

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à M^{me} et M. Francine et Bruno Müller-Joner, à l'occasion du 50^e anniversaire de leur mariage, à M^{me} et M. Lucienne et René Sandoz-Lutz, à l'occasion du 55^e anniversaire de leur mariage et à M^{me} et M. Alice et Aimé Baillods-Bacuzzi, à l'occasion du 65^e anniversaire de leur mariage.

Election du Conseil d'Etat - second tour de scrutin

Convocation des électrices et électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer pour l'élection de cinq membres du Conseil d'Etat - second tour de scrutin

le 26 avril 2009

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003; vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975, et son ordonnance du 16 octobre 1991; vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 5 avril 2009;

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à **timbrer**.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 26 avril 2009 à 10 heures, au plus tard**.

Vote par Internet

Il ne sera pas possible de voter par internet lors de ce scrutin.

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 26 avril 2009 au bureau électoral de Neuchâtel, faubourg du Lac 1, de 10 heures à 12 heures**.

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présen-

tent personnellement, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 26 avril 2009, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?

Sont électrices et électeurs en matière cantonale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 24 avril 2009 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 7 avril 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 30 mars au 5 avril 2009

- Température extérieure moyenne: 9,3° C.
- Degrés-jours: 67,4 DJ.

Renseignements complémentaires:
www.ne.ch/Energie, rubrique Climat - Consommation ou au Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.



Programme cinéma pour la semaine du 8 au 14 avril

APOLLO 1 032 710 10 33**L'ENQUÊTE**

Première vision. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15, ve au di 23h.
Acteurs: Naomi Watts, Clive Owen.
De Tom Tykwer.

APOLLO 1 032 710 10 33**MONSTRES CONTRE ALIENS**

2^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h, 17h30.
De Rob Letterman Conrad Vernon.

APOLLO 2 032 710 10 33**PONYO SUR LA FALAISE**

Première suisse. Pour tous.
VF me au ma 15h15, 20h30.
De Hayao Miyazaki.

APOLLO 2 032 710 10 33**COCO**

4^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 17h45.
Acteurs: Gad Elmaleh, Pascale Arbillot,
Manu Payet.
De Gad Elmaleh.

APOLLO 2 032 710 10 33**SLUMDOG MILLIONAIRE**

11^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve au di 22h45
Acteurs: Dev Patel, Mia Drake, Freida Pinto.
De Danny Boyle. Derniers jours.

APOLLO 3 032 710 10 33**DUPLICITY**

3^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me, ve au ma 20h15, ve au di 23h.
VO s-t fr/all. je 20h15.
Acteurs: Julia Roberts, Clive Owen, Tom Wilkinson.
De Tony Gilroy.

APOLLO 3 032 710 10 33**MARLEY & MOI**

6^e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h.
Acteurs: Jennifer Aniston, Owen Wilson.
De David Frankel.

APOLLO 3 032 710 10 33**L'INFILTRÉ**

2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Antoine Basler, David La Haye,
Lucie Laurier.
De Dominique Othenin-Girard.

ARCADES 032 710 10 44**FAST & FURIOUS 4**

2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 18h, 20h30, ve au di 23h.
Acteurs: Vin Diesel, Paul Walker, Jordana Brewster.
De Justin Lin.

BIO 032 710 10 55**LE LISEUR**

2^e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au lu 20h15, ve au di 17h30. VO angl. s-t
fr/all. me/je, lu/ma 17h30, ma 20h15.
Acteurs: Kate Winslet, Ralph Fiennes, Bruno Ganz.
De Stephen Daldry.

BIO 032 710 10 55**LA PREMIÈRE ÉTOILE**

3^e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h30.
Acteurs: Lucien Jean-Baptiste, Anne Consigny.
De Lucien Jean-Baptiste.

REX 032 710 10 77**PRÉDICTIONS**

2^e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h, 20h15, ve au di 23h.
Acteurs: Nicolas Cage, Rose Byrne,
Adrienne Pickering.
D'Alex Proyas.

REX 032 710 10 77**GRAN TORINO**

7^e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au lu 17h45. VO angl. s-t fr/all. ma 17h45.
Acteurs: Clint Eastwood, Bee Vang, Ahney Her.
De Clint Eastwood.

STUDIO 032 710 10 88**SAFARI**

2^e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h45, 20h30.
Acteurs: Kad Merad, Lionel Abelanski.
De Olivier Baroux.

STUDIO 032 710 10 88**SI LOIN**

1^{re} semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VO esp. s-t fr/all. me au ma 18h.
Acteurs: Cecilia Vallesjo, Tania Martinez,
Pancho Aguirre.
De Tania Hermida.



Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:

N^o principal: tél. 032 713 30 00.
Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.
Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Services industriels – électricité, eau,
gaz (en dehors des heures d'ouverture
des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Tourisme neuchâtelois-Littoral, Hôtel
des Postes (rez-de-chaussée, aile Est,
entrée par l'av. du 1er-Mars): lundi-
vendredi 9h à 12h, 13h30 à 17h30,
samedi 9h à 12h, tél. 032 889 68 90.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte
tous les jours jusqu'à 20h30. Après
20h30, le numéro du service d'urgence
144 communique les coordonnées du
pharmacien de garde atteignable pour
les ordonnances urgentes soumises à la
taxe de nuit.

Soins et aide à domicile

**Centre de santé de Neuchâtel
et environs**

Service de soins infirmiers à domicile
et de soins ambulatoires, service d'aide
familiale, passage Max.-de-Meuron 6,
Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, lu-ve de
7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant
ou du dentiste, composer le N^o 144.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

**Cultes du jeudi 9, vendredi 10 et
dimanche 12 avril**

Vendredi saint et Pâques

**Célébration de l'agneau pascal au
Foyer de l'Ermitage, jeudi 9 avril à
19h.**

**Culte paroissial de vendredi saint aux
Valangines, vendredi 10 avril à 10h.**

Sud:

Collégiale: ve à 10h, culte. Di à 5h30,
célébration de l'Aube de Pâques, suivie
d'un petit déjeuner; à 10h culte avec
sainte cène.

Temple du Bas: jeudi à 10h, médita-
tion, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte
cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

La Coudre: di à 10h, culte avec sainte
cène.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte
cène.

Portalès: ve à 10h, culte ou messe.
Di à 10h, culte ou messe.

**Deutschsprachige reformierte Kirch-
gemeinde:** 9. April 19 Uhr (Gründon-
nerstag), Liturgische Feier im Temple
Bevaix, abendmahl.

12. April 9.30 Uhr (Ostern), Gottes-
dienst in der Kirche, Ligerz,
abendmahl. Abfahrt 8.30 Uhr beim
Temple du Bas. Anmeldungen bis 8.
April, tél. 032 724 09 95.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: di à 11h, messe télévisée
et à 18h, messe bilingue français-portu-
gais.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 21h,
veillée pascale.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à
10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: di
à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h,
messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6^e étage:
di à 10h, célébration dominicale
(aumônerie protestante 1^{er} et 3^e di) et
catholique (2^e et 4^e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-
Vattel): je à 18h30, messe de la sainte
cène. Ve à 9h45, liturgie de la Passion
à La Chaux-de-Fonds. Sa à 21h, nuit
de Pâques à La Chaux-de-Fonds. Di à
18h, messe du jour de Pâques.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:

Rémy Voïrol, chancelier

Rédaction:Patrice Neuwenschwander, journaliste
Laure-Anne Pessina, journaliste stagiaire**Illustration:**

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:

- Téléphone: 032 717 77 09
- Télécopie: 032 717 77 10
- E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Catherine Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

22'000 exemplaires



L'instantané de Stefano Iori...



... en attendant que l'expo Suchard ouvre ses portes.

UN PARRAINAGE SOLIDARITÉ pour l'avenir des enfants



© Jolidon / Tdh



Terre des hommes

aide à l'enfance - www.tdh.ch

- Oui, je souscris un parrainage solidarité en faveur des enfants**

Je verserai chaque mois:

Fr. 30.- Fr. _____

Veillez m'envoyer la confirmation de mon parrainage et les bulletins de versement.

- Je souhaite recevoir plus d'informations sur les parrainages

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Date _____

Signature _____

**Terre des hommes, Service Parrainages
En Budron C8, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél 021/654 66 66 • fax 021/654 66 77
E-mail: info@tdh.ch**



Annonce gratuite



Edel's n'a qu'un seul but: sortir progressivement les citoyens de l'aide sociale, en leur offrant un emploi de « deuxième marché »

« Nous ne sommes pas des rêveurs »

Libérer les citoyens de l'aide sociale en leur fournissant un emploi productif et rémunéré, tel est le but de l'entreprise Edel's, qui fête cette année son premier anniversaire. Partie du constat qu'une personne déjà titulaire d'un emploi a plus de chance de se réinsérer de manière durable dans le monde du travail, cette entreprise offre à son personnel des mandats de transition vers le marché de l'emploi. Philippe Haeberli, président d'Edel's et chef de la section Santé et affaires sociales de la Ville de Neuchâtel, nous explique le fonctionnement de cette jeune entreprise.

A qui s'adresse Edel's en particulier?

L'entreprise entend favoriser les hommes et les femmes âgés de 30 à 60 ans, qui ont été exclus du marché de l'emploi sans parvenir à retrouver un travail, et qui demeurent parfois des années durant à l'aide sociale. Actuellement, nous employons trois hommes âgés de plus de 50 ans, qui ont déjà fait leurs preuves à travers des programmes d'intégration sociale et professionnelle, tels que l'Atelier Phénix.

Pourquoi avoir choisi le nom d'Edel's? Qu'est-ce que cela signifie?

Rien de particulier, si ce n'est que nous avons choisi un nom à consonance internationale. C'est à l'issue d'un « brainstorming » de cinq minutes que le groupe de réflexion à la base du projet, composé de travailleurs sociaux, d'un professeur universitaire, d'un



professeur de l'EESP ainsi que d'un étudiant en sociologie, a trouvé cette appellation.

Nous ne voulions pas qu'Edel's soit stigmatisée en tant qu'« entreprise sociale », car ce genre d'organisation rémunère les employés mais pas assez pour les sortir de l'aide sociale. Or ce qu'Edel's souhaite, c'est rendre les gens totalement indépendants. Ainsi, nous



Edel's, qui ne veut pas être connotée d'« entreprise sociale », a pour but de rendre les citoyens totalement indépendants.

nous sommes arrangés pour que le salaire soit plus conséquent que la somme délivrée par l'aide sociale. Chacun de nos travailleurs reçoit donc 3800 francs brut par mois pour un taux d'occupation à 100%, ce qui équivaut à un revenu net de 3270 francs.

Quel genre de travail proposez-vous et comment faites-vous pour rémunérer les employés?

Nous ne recevons aucune subvention, il nous faut donc trouver des mandats et des partenariats. Au départ, nous

« Chacun de nos travailleurs reçoit donc 3800 francs brut par mois pour un taux d'occupation à 100%. »

avons reçu des dons privés, ce qui nous a permis de lancer le projet. Actuellement, nous collaborons avec la voirie de la Ville de Neuchâtel pour un certain nombre de tâches, avec l'urbanisme pour l'entretien des abribus et le nettoyage des fontaines et avec l'entreprise VADEC (fusion des usines d'incinération CRIDOR et SAIOD SA) pour le ramassage de papier et de

carton. D'autres prestations telles que le jardinage, l'entretien de propriété ou le nettoyage au karcher sont également proposées par notre entreprise.

Quant à la Ville de Neuchâtel, elle sera obligée, lors du renouvellement du contrat à la fin de l'année, de nous mettre en concurrence avec d'autres entreprises. En un sens, c'est une bonne chose car cela nous pousse à faire le maximum. Nous essayons par exemple de nous équiper, d'acheter de nouveaux outils et de devenir toujours plus performants.

Quels sont à présent vos objectifs et vos ambitions?

Nous devons trouver des ressources et du volume de travail, afin de



Les employés disposent-ils d'une formation et d'un suivi?

Bien sûr, nous ne sommes pas de doux rêveurs et nous savons combien il est difficile pour certaines personnes de recommencer à travailler après plusieurs années d'« inactivité ». Il y a un réel encadrement fourni par des travailleurs sociaux. Dans un premier temps, pour faire démarrer Edel's, nous avons pris les meilleurs éléments, ceux que nous jugions aptes et prêts à replonger dans le monde du travail. Lors de leur engagement, nous avons déclaré aux nouveaux employés: ceci est votre entreprise! Et ils la considèrent comme telle. Ils n'hésitent donc pas à aller travailler le samedi. S'agissant de formation, cela dépend des tâches à effectuer. La personne qui, à travers l'Atelier Phénix, s'occupait déjà des abribus, par exemple, a été engagée par Edel's pour accomplir le même travail. Par contre, pour le nettoyage des fontaines, nous avons dû nous former avec les employés de la Ville.

N'est-ce pas difficile de dénicher des emplois en ces temps de crise?

Oui et non. Nous nous attaquons à des marchés particuliers. Nous espé-

pouvoir engager davantage de personnes. Sans oublier que les employés sont sensés, à terme, quitter Edel's (deuxième marché) pour le monde du travail (premier marché). Nous aurions également souhaité un soutien plus solide de l'Etat. Mais ce dernier est mitigé car accepter l'existence d'entreprises comme la nôtre prouve une défaillance du système dans lequel nous vivons. Idéalement, nous aimerions que l'Etat assure 5000 à 6000 francs de garantie par employé, ce qui représente le 20% de ce qu'il donnerait à ces personnes, si elles étaient restées à l'aide sociale.

Laure-Anne Pessina